

28.07.2014

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

Présents : MARTY Alain, CONTE-ALIBERT Bernard, BIRONNEAU Josiane, CHABROUX Patrice, GANIL Thomas, GONZALEZ Marie-Claude, LACAZE Sylvain, MARTY Marie-Christine, QUENNESON Henri
Excusés : Mme TOURLAN Patricia (pouvoir) M. LALO Jacques (pouvoir).

Résidence Saint-Cernin.

• Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que lors du violent orage en date du 1^{er} juillet dernier, la foudre a endommagé la Résidence Saint-Cernin occupée par des résidents.

Des devis ont été établis par les différents corps de métier :

- Chubb pour la centrale incendie :	6 000.00 € HT
- Koné pour ascenseur :	2 977.00 € HT
- David Rémi pour la toiture :	686.80 € HT avec réserves
- Delpech :	2 047.50 € HT
- J.B PRO Antenniste :	108,00 € HT.

Le Conseil Municipal, accepte les devis cités ci-dessus et autorise le Maire à les signer, autorise Monsieur le Maire à signer également toutes les pièces administratives et financières qui se rapportent à ce sinistre, et à régler les dépenses.

Intervention immédiate pour mettre hors d'eau par M. David (684 €).

Pris en charge à 100% par l'assurance : ascenseur, toiture, chaudière

Vétusté de 10%/an sur le système de prévention incendie (7200€TTC) reste 20% (1400€ de prise en charge)

• **Mise à disposition de l'employé communal à l'Association des Petits Frères des Pauvres.**

Suite à la demande de M. Philippe SALLES, responsable de l'établissement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre Jean-Michel PRINGUET, employé communal, à la disposition de l'Association pour l'entretien des abords de la résidence Saint-Cernin de façon ponctuelle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide de l'instauration d'un régime d'heures complémentaires limité ;
- autorise le paiement des heures complémentaires Elles seront rémunérées sur la base du traitement indiciaire de l'agent. Dans le cas où l'agent utilise le matériel de la commune (débroussailleuse, tondeuse autoportée...), ces heures complémentaires comprennent : la rémunération de l'agent + somme forfaitaire à hauteur de 30.00 € pour l'utilisation du matériel (carburant, entretien et amortissement).
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour rédiger et signer la convention avec l'Association des Petits Frères des Pauvres, locataire de la Résidence Saint-Cernin.

Poste « Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM) 2^{ème} classe ».

Augmentation du nombre d'heures.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que l'ASEM, 2^{ème} classe, est rémunérée à raison de 32 heures par semaine.

Vu les changements d'horaires causés par la réforme des rythmes scolaires, l'ATSEM verra son temps de travail augmenter de 2h hebdomadaires annualisé dès la rentrée scolaire 2014. Comme cette augmentation ne représente pas 10% de son temps de travail, le CTP (Comité Technique Paritaire) n'a pas à être saisi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- supprimer le poste d'ASEM 2^{ème} Classe à 32 heures par semaine,
- créer un poste ATSEM à 34 h par semaine à compter du 1^{er} Septembre 2014,
- précise que l'employée concernée a donné son accord,
- et charge Monsieur Le Maire à procéder aux démarches nécessaires.

Remplacement ATSEM :

Suite aux problèmes causés par les absences de l'ATSEM, à l'école maternelle en cas de congés de maladie ou autre, il est urgent de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de contacter des personnes susceptibles d'être disponibles ponctuellement en priorité, Mme Roselyne CHABROUX, puis Mme Marie-Christine MARTY et enfin Mme Elisabeth MECHENIN.

Transfert de la voie communale de Goussaroc à la CCCLM.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de voirie sur le chemin dit « chemin rural de Saint-Cernin à Rouziès » pour desservir le hameau de Goussaroc (634 ml) ont été réalisés et propose de transférer cette voie communale à la CCCLM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte cette proposition
- Décide de transférer la voie dite « chemin rural de Saint-Cernin à Rouziès » à la CCCLM sur une longueur de 634 m dans les mêmes conditions que la voirie mise à disposition de la CCCLM par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Février 2014.

Adhésion au Scot de Cahors et du Sud de Cahors.

Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, faisant de la compétence SCOT une attribution de plein droit des EPCI,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2011, sollicitant l'adhésion de la Commune au périmètre du SCOT de Cahors, et l'arrêté du Préfet du 22.12.2011 incluant Saint-Cernin dans le périmètre du SCOT de Cahors,

Vu, la délibération prise par la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, en date du 19 juin 2014, se prononçant contre l'appartenance du territoire de la Communauté de Communes au SCOT de Cahors,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29.03.2013 rattachant la Commune au 1er janvier 2014 à la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat,

Considérant le projet de réforme territoriale mené par le gouvernement, prévoyant que chaque intercommunalité regroupe au moins 20 000 habitants à partir du 1er janvier 2017, contre 5 000 aujourd'hui, avec cependant des adaptations prévues pour les zones de montagne et les territoires faiblement peuplés, et qu'une nouvelle carte intercommunale, fondée sur les bassins de vie correspondant aux réalités vécues, devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2018,

Considérant que le bassin de vie de la Commune de Saint-Cernin est celui de Cahors,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et sans se désengager de son implication dans les actions de l'intercommunalité actuelle, décide, à l'unanimité de rester dans le périmètre du SCOT de Cahors, entendu que cette délibération reste sans effet du fait de la compétence de la Communauté de communes en matière de SCOT, mais qu'elle marque la position de principe de la Commune de Saint-Cernin, dans l'éventualité d'une redéfinition des

périmètres des intercommunalités, afin qu'elle puisse être ultérieurement rattachée à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

Devis auto laveuse

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une auto laveuse afin de faciliter le travail des employés communaux.

Après consultations des devis reçus :

- Alianis ; 2 081.00 € HT (auto laveuse à batterie)
 1 586.00 € HT (auto laveuse à câble)
- Manutan : 1 584.00 € HT (auto laveuse électrique)
- Adéquat: 2 151.15 € HT

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Opte pour l'auto laveuse à câble Alianis à 1 586.00 € HT. Cette société propose une démonstration le 25 Août 2014.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis et passer commande à la société Alianis sous réserve de la prise en compte des diverses observations exposées lors de la démonstration.
Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du programme n° 16 « achat matériel divers ».

Divers devis : porte de l'église, grille citerne.

Vu le mauvais état de la porte d'entrée de l'église et de la grille de la citerne de la chapelle Saint-Roch, Monsieur le Maire présente les divers devis demandés:

- porte d'entrée de l'église, 2 devis reçus sur les 5 entreprises consultées :
 - JP COSTERASTE : 1180.00 € HT (Restauration) 2 830.00 € HT (Réfection à neuf)
 - GREPON : 5 155.00 € HT (Réfection à neuf).
- grille de la citerne de la chapelle Saint-Roch, 2 devis reçus sur les 5 entreprises consultées :
 - P. RODRIGUEZ ; 2 700.00 € HT (Fabrication et mise en place)
 - E. DELRIEU : 2 400.00 € (Fabrication sur mesure)
 650.00 € (pose d'un garde corps).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le devis de M. Jean-Pierre COSTERASTE pour la restauration de la porte de l'église : 1180.00 € HT
- Accepte le devis de M. Eric DELRIEU pour la pose d'un garde corps à la citerne de la chapelle : 650.00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et passer commande à M. COSTERASTE et M. DELRIEU.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour solliciter des subventions auprès du SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) afin de pouvoir faire face aux dépenses pour un projet global : porte de l'église, restauration de 2 tableaux peintures anciennes et toiture de la chapelle Saint-Roch.

Motion de soutien à l'Association des Maires de France fAMFI: la baisse des dotations de l'État

Dans le cadre du plan d'économies sur les années 2015-2017 les concours financiers de l'État sont appelés à diminuer de façon très importante, ce qui entraînera une baisse de la qualité des services essentiels rendus à la population et de l'investissement local.

Monsieur Le Maire donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que cette démarche est une action d'intérêt général,

- décide de voter cette motion (jointe à la présente délibération)
- et autorise Monsieur le Maire à signer la motion de soutien rédigée par l'AMP.

Questions diverses.

- Borne à incendie à mettre aux normes (60m³/heure) alors qu'elle débite seulement 45 m³/heure. Prendre en compte le lac qui contient 200 m³ d'eau, à l'époque, mis en état pour lutte contre l'incendie.

- SYMICTOM : réfection du point de collecte OM sur la place du Tennis à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Rapport CAUE : Monsieur Le Maire rappelle qu'une réunion est prévue le lundi 25 Août 2014 à 14h30 au cours de laquelle sera présenté le rapport sur les projets d'aménagement des bâtiments école, mairie et « maison Paul ».
- Contrat d'assurance : le Conseil Municipal souhaite revoir les contrats d'assurance de Groupama d'Oc, mettre en concurrence plusieurs agences et constituer une commission municipale pour Septembre, Octobre.
- SIL: Signalétique d'Information Locale.
La CCCLM et le PNR des Causses du Quercy sont en cours d'élaboration de l'état des lieux concernant le SIL sur le territoire communautaire et sollicitent des communes volontaires.
Le Conseil Municipal accepte l'étude sur la commune de Saint-Cernin.
- SDAIL : Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot. (service du Conseil Général)
Alain MARTY, Maire a été élu vice président.
- Prochaine réunion de travail : lundi 22 Août 2014 à 20h30

A SAINT-CERNIN le 28 Juillet 2014. Le

Maire.



[Handwritten signature]